



Conseil d'administration

Délibération du 12 mars 2026

POINT 5 : BUDGET RECTIFICATIF 1/2026

Exposé des motifs

Le budget rectificatif 1/2026 est présenté sous format GBCP. Le BR1/2026 est voté et approuvé dans les mêmes conditions que le budget initial.

Ce BR2 prend en compte :

4 tableaux soumis au vote :

- **Tableau 1 : Autorisations d'emplois**

Les administrateurs sont appelés à voter le plafond d'autorisations d'emplois qui s'élève à 54

Le BR2 n'entraîne pas de modification du tableau d'autorisations d'emplois.

- **Tableau 2 : Autorisations budgétaires**

Le conseil d'administration fixe la limite supérieure des emplois du Crous et les dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice.

Le conseil d'administration se prononce également sur les prévisions de recettes et délibère sur le solde budgétaire représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Après le BR1/2026 les AE s'élèvent à 18 407 838€ et les CP à 23 361 174€.

Après le BR1/2026 les recettes s'élèvent à 16 179 913€.

Le tableau 2 présente un solde budgétaire de - 7 182 261€.

- **Tableau 4 : Equilibre financier**

Le tableau d'équilibre financier met en évidence la variation de la trésorerie sur l'exercice.

La variation est le résultat du solde budgétaire et des opérations de trésorerie hors opérations budgétaires.

Le tableau 4 présente un prélèvement sur la trésorerie de 3 643 438€.

- **Tableau 6 : Situation patrimoniale**

Le conseil d'administration se prononce sur le compte de résultat prévisionnel, sur la capacité d'autofinancement qui en résulte et sur un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

Le solde budgétaire, la variation de trésorerie et le fonds de roulement permettent d'apprécier le caractère soutenable du budget.

Le tableau 6 décrit la prévision de l'activité courante du Crous de Corse pour l'exercice en cours. Il vise à traduire l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés.

Le résultat prévisionnel est + 363 604€

Une capacité d'autofinancement de + 1 187 540€

Une diminution du fonds de roulement de - 2 000 459€

La situation budgétaire du Crous de Corse est considérée comme étant soutenable à l'issue du BR1 pour l'année 2026.

Le BR1/2026 est soumis au vote des administrateurs (vote par enveloppe).

Délibération

- Adoption du budget rectificatif 2/2025

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 12 mars 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

